



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 8 décembre 2021, s'est réuni à la salle polyvalente de Goudourville, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2021D7-1-2-194

OBJET : OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS – BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES – EXERCICE 2022

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	:	M. RENAUD Olivier
	:	M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	:	M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	:	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	:	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	:	M. TERRENNE Jean-Paul
	:	Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain
Commune d'ESPALAIS	:	M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	:	M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	:	M. BENOIT Pascal
	:	Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	:	M. BARROS Gérard
	:	M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	:	Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	:	M. DOUSSON Bruno (pouvoir donné à Régine VRECH)
	:	Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	:	M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	:	Mme MAERTEN Marie Bernard
	:	M. MARTINAT Emmanuel

---

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)



Commune de MANSONVILLE	:	M. BERTHET Christian
Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. DELACHOUX Jean-Paul (remplacé par JJ GARES)
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	:	M. BOISSEAU Christophe (pouvoir donné à S. REBEL)
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel
	:	M. GIL Philippe
	:	M. GROUSSOU Bernard
	:	Mme LAROUSSINIE Francine (pouvoir donné à C. LECORRE)
	:	Mme LECORRE Christiane
	:	Mme PERE Catherine
	:	M. ZANIN Daniel
	:	Mme HOHOL Elisabeth
	:	Mr ZMUDA Patrick
	:	Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de DUNES	:	Mme BOUVIER Lina
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de VALENCE D'AGEN	:	Mme BRU Laetitia
	:	M. LOPES Ernest

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services
Mme RUAMPS Laura	:	Rédacteur Principal 2ème classe
Mme DABERNAT Chrystelle	:	Attaché Territorial

Madame Francine FILLATRE a été désignée Secrétaire de séance.

2021D7-1-2-194

**OBJET : OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS – BUDGET ASSAINISSEMENT  
COLLECTIF DES EAUX USEES – EXERCICE 2022**

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement. »

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Considérant le vote du budget primitif 2022 au premier trimestre 2022 et le besoin de réaliser des investissements indispensables au bon fonctionnement du service assainissement,

Le conseil d'exploitation de la régie « Assainissement des Deux Rives » a rendu un avis favorable dans sa séance du 3 décembre 2021.

La commission environnement a donné un avis favorable lors de sa séance du 7 décembre 2021.

Le Président propose :

- de procéder à l'ouverture anticipée des crédits sur l'exercice budgétaire 2022, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

Code	Libellé opérations	Restes à réaliser	Budget Primitif 2021	Budget 2021 (BP+DM)	Ouverture anticipée 2022
30	Diagnostics	155 934 €	5 500 €	161 434 €	1 375 €
31	Boues	0 €	0 €	25 533 €	6 380 €
32	Réseaux y compris postes relevage	24 783 €	163 686 €	188 469 €	40 000 €
33	Branchements	2 959 €	61 000 €	63 959 €	15 000 €
34	Stations d'épuration	9 752 €	142 495 €	236 518 €	50 000 €
35	Matériel	0 €	5 000 €	76 000 €	19 000 €
36	Télégestion – Autosurveillance	0 €	15 000 €	15 000 €	AP
37	Réhabilitation station Malause	0 €	30 000 €	30 000 €	AP
<b>Total dépenses d'équipement</b>		<b>193 429 €</b>	<b>422 681 €</b>	<b>796 913 €</b>	<b>131 755 €</b>

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

- de procéder à l'ouverture anticipée des crédits sur l'exercice budgétaire 2022, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessus.

Fait à Valence d'Agen, le 14 décembre 2021  
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme  
A Valence d'Agen, le 15 décembre 2021

Le Président de la Communauté de Communes  
des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

† 6 DEC. 2021

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le † 6 DEC. 2021

**AR PRÉFECTURE****OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS - BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES - EXERCICE 2022**

Numéro de l'acte : 2021D7\_1\_2\_194

Date de la décision : 14/12/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20211214-2021D7\_1\_2\_194-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 16/12/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Finances locales / Decisions budgetaires / documents budgétaires (et délibérations correspondantes)

Document : 99\_DE-082-248200016-20211214-2021D7\_1\_2\_194-DE-1-1\_1.pdf (Document original)

---

Date de dépôt de l'acte : 16/12/2021 16:49:21

Date d'envoi de l'acte : 16/12/2021 16:50:14

Date de réception de l'AR : 16/12/2021 16:58:02